



MAIRIE DE NANTERRE

SYNTHESE DU CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE MARDI 12 FEVRIER 2009

C'est en présence de P. JARRY, Maire de Nanterre, H. HMANI, D. DEBORD, G. QUILIN, Z. BEN AMAR, F. CHOUAIKH, Adjointes au Maire, Bruno CHANUT, Dominique DEBRAS et Frédéric LEFRET, conseillers municipaux, que Nadia ZBIDA, responsable de l'animation du conseil de quartier du Centre, ouvre la séance. Elle insiste en préambule sur le fait que les habitants de notre ville sont tous concernés par le projet d'extension de la Défense. La mobilisation de chacun est aujourd'hui nécessaire et urgente pour que les nanterriens conservent la maîtrise du devenir du territoire de leur propre commune. Les objectifs de la Ville concernant la mixité sociale, le développement solidaire et durable, l'accès au logement seraient compromis par le développement d'un « *Manhattan sur Seine* », défendu par le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine et désormais ministre de la relance, Patrick DEVEDJIAN, qui prévoit 800 000 m² de bureaux supplémentaires en plein cœur du quartier des Groues-La Folie.

Rappel du contexte et des enjeux :

- ⇒ En 2000, après plusieurs années de négociations, la Ville et l'Etat s'accordent pour l'aménagement des 124 hectares qui relient la Seine à l'Arche de La Défense.
- ⇒ 8 ans plus tard, alors que les premières Terrasses sortent de terre et que les premiers immeubles sont livrés, le territoire de la ville, et en particulier celui des Groues-La Folie ou encore des Bords de Seine, redevient l'objet de toutes les convoitises.
- ⇒ Fin 2008, un Directeur commun à l'EPAD et à l'EPASA est nommé. Il aura en charge cette extension sur Nanterre. Ainsi, l'Etat réaffirme sa volonté de reprendre en main le devenir de La Défense et de Nanterre.
- ⇒ Dès le mois de septembre 2008, Patrick JARRY, Maire de Nanterre, dénonçait une « *logique purement économique et l'absence d'une vision urbaine, cohérente et globale* ».
- ⇒ Le 14 octobre 2008, le conseil municipal de Nanterre rejetait les propositions du rapport Lelarge commandé par Jean-Louis BORLOO, ministre de l'aménagement du territoire, et s'opposait à « *une extension unilatérale de La Défense et un aménagement disproportionné* » : une extension de la Défense qui envisage de doubler la superficie des bureaux en construisant des tours en plein cœur du quartier des Groues-La Folie, dont les 70 hectares accueilleraient 800 000 m² de bureaux et 400 000 m² de logements.
- ⇒ Ce retour en arrière conduirait à nier la volonté des élus et des habitants de Nanterre de continuer à maîtriser l'aménagement de leur ville et au-delà à défendre ainsi une autre vision du développement de la métropole parisienne et de la région, vision fondée, non pas seulement sur des impératifs financiers, mais aussi sur la conception d'un développement à la fois solidaire et durable.
- ⇒ Les intentions de l'Etat menacent la cohérence d'un projet de ville approuvé par la majorité des nanterriens, qu'il s'agisse des projets de renouvellement urbain et social du Petit-Nanterre, du Parc, ou de la poursuite des Terrasses de Seine-Arche.
- ⇒ Ainsi le 24 novembre dernier, une réunion rassemblait plus de 350 personnes à l'espace Chevreul. Au cœur des débats : la vie quotidienne et l'avenir d'un vaste territoire de l'Ouest parisien. Le Maire annonçait ce soir là plusieurs initiatives : conseils de quartier, visites, réunions thématiques...

Le débat

Quels sont les enjeux du projet d'extension de La Défense défendu par l'Etat ? Comment peser sur les choix futurs et faire valoir le point de vue des nanterriens ? Des questions difficiles pour la cinquantaine d'habitants présents au conseil de quartier, qui n'avaient pas forcément une

connaissance précise du contenu du rapport Lelarge. Certains regrettaient l'absence d'un représentant de l'EPAD (établissement public d'aménagement de la Défense). D'autres auraient souhaité pouvoir disposer de plans, d'esquisses et des projets concrets pour mieux se saisir des enjeux et réfléchir à des contre-propositions. Tous font valoir leur besoin d'information sur le sujet.

Didier DEBORD, Adjoint au Maire chargé de la gestion de l'espace public, rappelle les grandes étapes de l'évolution du dossier et les luttes de pouvoir autour de l'aménagement de ce territoire. Ainsi, les préconisations du rapport Lelarge vont à l'encontre de celles de la Région qui, au travers de son Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), souhaite promouvoir un rééquilibrage entre l'ouest et l'est de l'Ile-de-France.

Michel MATHYS, Président de l'association l'ABERPA, rappelle que plusieurs associations de quartier s'impliquent depuis de nombreuses années dans les débats et la concertation sur les aménagements de la Seine à l'Arche à Nanterre. *« Ce projet d'urbanisme a été apprécié par les associations du quartier et les habitants. Nous considérons aujourd'hui que le projet urbain des Terrasses est un projet ambitieux. Il a été élaboré dans le cadre d'une large concertation impliquant les associations et les habitants de Nanterre. Il est en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme de la Ville dont l'évolution fait l'objet d'actions de concertation et d'enquêtes publiques. La gouvernance du projet par l'EPASA a innové dans le domaine de l'information et de la communication. Ce sont ces acquis dans l'approche des projets d'aménagements que les associations souhaitent conserver. »* Il conclut : *« Pour la période à venir, nous appelons de nos vœux : le maintien d'un établissement spécifique pour l'aménagement Seine-Arche ; un enrichissement du projet Seine-Arche à partir du projet actuel ; une réalisation, dans les délais prévus, du projet des Terrasses, pour assurer rapidement la continuité de l'Arche à la Seine ; dans une première phase, la réalisation d'aménagements provisoires pour assurer cette continuité ; pour le cœur de quartier, une orientation du pôle commercial vers des commerces de proximité et des enseignes complémentaires de celles qui existent aux Quatre Temps (jardinerie, équipement de la maison, petit ameublement...) ; le maintien des instances d'information et de concertation existantes (réunions trimestrielles d'information aux habitants, maison du projet, comité de suivi des chantiers...). D'une façon plus globale, nous soutiendrons les démarches qui conforteront le projet et nous défendrons les propositions d'amélioration pour un urbanisme respectant les orientations du développement durable. »*

Patrick JARRY attire ensuite vivement l'attention du conseil de quartier sur les problèmes liés à l'arrivée de milliers de salariés : la pénurie de logements à Nanterre et dans les villes avoisinantes, l'absence de prévisions d'équipements publics (et quid de leur financement ?), la saturation du RER A, la dévaluation accélérée par la crise économique de plusieurs tours de bureaux qui pourraient être transformées en logements... Autant de pistes de réflexions dont habitants et associations nanterriennes sont invités à « se saisir » pour élaborer, avec l'aide d'une équipe d'urbanistes, un projet alternatif plus équilibré.

C'est alors que certains s'interrogent sur les marges de manœuvres réelles et sur la manière dont peut se traduire concrètement leur implication,... Et dans quels délais ?

Ces débats organisés dans tous les quartiers et à l'Agora doivent aboutir à la constitution d'un cahier des charges formulant des propositions pour poursuivre le développement de Nanterre, que ce soit en terme de transport, développement économique, logement.... Ce plan « guide » servira de support à la Ville pour aller à la négociation avec l'Etat à l'automne.

Le Maire conclut en résumant l'enjeu qui se présente aux nanterriens: *« Quelle ville veut-on ? Est-ce une ville à l'économie diversifiée, plus chaleureuse, plus solidaire, avec moins d'écart entre les quartiers ? ».*

Prochains rendez-vous à l'AGORA :

18 mars 2009 à 19 heures : le logement
8 avril 2009 à 19 heures : le développement économique
13 mai 2009 à 19 heures : le développement durable
17 juin 2009 à 19 heures : culture/recherche

Visite du site :

28 mars 2009 : les habitants seront informés par courrier des modalités d'inscription.